

### Informations de base

**2025/0312(COD)**

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)  
Règlement

Surveillance économique et budgétaire des États membres de la zone euro connaissant ou risquant de connaître de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière

**Subject**

4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes

En attente de la position du Parlement en 1ère lecture

### Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	